



COLLEGE DE LA DHUIS

45 Chemin de Crécy 77100. NANTEUIL LES MEAUX

☎ 01 60 24 48 10

☎ 01 60 24 48 14

✉ ce.0772499Y@ac-creteil.fr

Gestion de ce document:

Professeur organisateur
et Direction

INFORMATIONS AUX FAMILLES PREALABLES A L'INSCRIPTION DES ELEVES

AU VOYAGE A DESTINATION DE : TELGURC sur MER (Finistère 29)

Par délibération en date du 22/01/2019, le conseil d'administration a autorisé l'organisation d'un voyage du 02 juin au 08 juin 2019 à destination de Télgruc sur Mer (Postolonec) Finistère 29, pour un coût par élève de 355,43 € pour les classes de : 6EME

La participation à ce voyage revêt un caractère **FACULTATIF**. Les élèves ne désirant pas s'y inscrire seront accueillis dans l'établissement selon les modalités définies dans le tableau 1.

Aucun élève ne sera écarté de ce voyage pour des raisons financières. Les familles qui le souhaitent peuvent solliciter une aide financière auprès de l'établissement. Leur demande sera examinée dans le respect de l'anonymat selon les modalités précisées dans le tableau 2.

Tableau 1 : Modalités d'accueil

Accueil des élèves dans leur classe selon leur emploi du temps.

Tableau 2 : Modalités d'accès au Fond Social

Prendre contact avec le service d'intendance du collège.

Le conseil d'administration de l'établissement s'est prononcé sur la base d'un projet éducatif dont les objectifs sont les suivants.

Projet éducatif retenu : La vie en collectivité. Progresser en autonomie. Découverte des sports du littoral maritime et activité de pleine nature (APPN).

Dans le cadre du projet éducatif, le test du « Savoir nager » correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il est obligatoire pour la pratique du kayak de vague et/ou du kayak. Si le test du « Savoir-nager » n'est pas validé, pour autant, il convient de noter que l'apparition de cette attestation « savoir-nager » ne rend pas obsolète le test anti-panique (Test d'aptitude des activités nautiques) qui demeure en vigueur, et qui reste une alternative pour la pratique de ces activités aquatiques délivré par un maître-nageur.

Dans le cas contraire, votre enfant ne pourra pas participer aux activités nautiques (kayak,..). Il pourra pratiquer toutes autres activités proposées durant le séjour.

Le test du « savoir nager » est défini comme suit :

Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :

- A partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière.
- Se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle.
- Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre.
- Se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres.
- Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres.
- Faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale.
- Se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres.
- Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres.
- Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète.
- Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.
- Le budget a été établi comme suit sur la base de la participation de 48 élèves :

Détail du budget :

Transport, hébergement, activités.

La participation des familles comprend les prestations suivantes : (transport, hébergement, visites, assurance annulation et rapatriement, etc.)

Les versements interviendront selon l'échéancier suivant :
(voir document « engagement de la famille.. »)

En cas de désistement, le remboursement des sommes déjà versées s'effectuera selon les modalités fixées par le conseil d'administration (voir document « engagement de la famille... »). Les versements interviendront selon l'échéancier suivant : (voir document « engagement de la famille... »). Le formulaire d'inscription devra être remis au plus tard le 08/02/2019.

Compte tenu du nombre de places limitées, les dossiers complets seront retenus par ordre d'arrivée.

Date, cachet et signature du chef d'établissement

23/01/2019





COLLEGE DE LA DHUIS
 Chemin de Crécy
 77100. NANTEUIL LES MEAUX
 ☎ 01 60 24 48 10 ☒ 01 60 24 48 14
 ✉ ce.0772499Y@ac-creteil.fr

Gestion de ce document:
 Professeur organisateur
 et famille

Engagement de la famille Inscription à un voyage facultatif.

Formulaire d'inscription établi en deux exemplaires, l'un étant remis à l'établissement, l'autre étant conservé par la famille.

Je soussigné(e), responsable légal de (nom et prénom de l'enfant), élève de la classe de, déclare inscrire mon fils (ma fille) au voyage facultatif organisé par le Collège de la Dhuis à destination de Télgruc sur Mer (Postolonec 29 Finistère) du 02 juin au 08 juin 2019
 J'accepte les modalités d'organisation de ce voyage, telles qu'elles ont été autorisées par le conseil d'administration au cours de sa séance du 22/01/2019 et dont j'ai été informé par le document « **Informations aux familles préalables à l'inscription des élèves** ».

Je verserai la somme de ...**355,43 euros**

en une seule fois selon l'échéancier suivant

- à l'ordre de l'Agent Comptable du collège
- Pensez à inscrire le nom, prénom, classe de l'élève, l'intitulé du voyage derrière les chèques. Attention, les 3 chèques sont à remettre obligatoirement à l'inscription définitive et seront encaisser selon les dates indiquées.

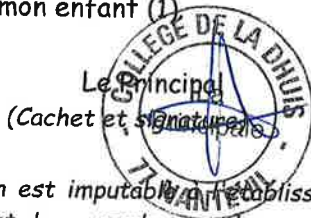
1^{er} chèque : **118,47** (le 10 février 2018)
 2^{ème} chèque : **118,47** (le 10 mars 2018)
 3^{ème} chèque : **118,49** (le 10 avril 2018)

Le cas échéant, versement unique : **355,43 euros**

Je déclare avoir souscrit au nom de mon fils (ma fille) une assurance individuelle accident ainsi qu'une assurance en responsabilité civile.

Je déclare avoir pris note des modalités concernant l'annulation du voyage et celle concernant un éventuel désistement de mon enfant (1)

Fait le 23/01/2019



Les parents
 (Signature)

- (1) Si l'annulation est imputable à l'établissement alors même que les familles ont déjà versé une participation financière, l'établissement devra rembourser les sommes avancées. A l'inverse, si une famille renonce au voyage (désistement), elle ne peut prétendre, sauf cas justifié de force majeure, rentrer dans ses fonds puisqu'elle a pris l'initiative de l'annulation.
- (2) **Précision :** A l'issue du voyage, un bilan pédagogique et financier sera établi. Si celui-ci présente un excédent supérieur à 8 euros, son remboursement sera effectué 3 mois après la présentation du bilan au Conseil d'Administration. Si l'excédent est inférieur ou égal à 8 euros, le remboursement sera effectué si famille en fait la demande expresse auprès du service de gestion.

(Partie réservé au professeur)

Engagement de la famille. Inscription à un voyage facultatif. Accusé de réception

Mme - M.

Je soussigné(e), Professeur organisateur du voyage facultatif organisé par le Collège de la Dhuis à destination de Télgruc sur mer (Postolonec), confirme - infirme (1) l'inscription de votre enfant, élève en classe de

(1) Motif de la non inscription :

Date et signature du Professeur organisateur



COLLEGE DE LA DHUIS
 Chemin de Crécy
 77100. NANTEUIL LES MEAUX
 ☎ 01 60 24 48 10 ☒ 01 60 24 48 14
 ✉ ce.0772499Y@ac-creteil.fr

Gestion de ce document:
 Professeur organisateur
 et famille

Engagement de la famille Inscription à un voyage facultatif.

Formulaire d'inscription établi en deux exemplaires, l'un étant remis à l'établissement, l'autre étant conservé par la famille.

Je soussigné(e), responsable légal de (nom et prénom de l'enfant), élève de la classe de, déclare inscrire mon fils (ma fille) au voyage facultatif organisé par le Collège de la Dhuis à destination de Télgruc sur Mer (Postolonec 29 Finistère) du 02 juin au 08 juin 2019
 J'accepte les modalités d'organisation de ce voyage, telles qu'elles ont été autorisées par le conseil d'administration au cours de sa séance du 22/01/2019 et dont j'ai été informé par le document « **Informations aux familles préalables à l'inscription des élèves** ».

Je verserai la somme de ...**355,43 euros**

en une seule fois selon l'échéancier suivant

- à l'ordre de l'Agent Comptable du collège
- Pensez à inscrire le nom, prénom, classe de l'élève, l'intitulé du voyage derrière les chèques. Attention, les 3 chèques sont à remettre obligatoirement à l'inscription définitive et seront encaisser selon les dates indiquées.

1^{er} chèque : **118,47** (le 10 février 2018)
 2^{ème} chèque : **118,47** (le 10 mars 2018)
 3^{ème} chèque : **118,49** (le 10 avril 2018)

Le cas échéant, versement unique : **355,43 euros**

Je déclare avoir souscrit au nom de mon fils (ma fille) une assurance individuelle accident ainsi qu'une assurance en responsabilité civile.

Je déclare avoir pris note des modalités concernant l'annulation du voyage et celle concernant un éventuel désistement de mon enfant (1)

Le Principal
 (Cachet et signature)

Fait le 23/01/2019

Les parents
 (Signature)

- (1) Si l'annulation est imputable à l'établissement alors même que les familles ont déjà versé une participation financière, l'établissement devra rembourser les sommes avancées. A l'inverse, si une famille renonce au voyage (désistement), elle ne peut prétendre, sauf cas justifié de force majeure, rentrer dans ses fonds puisqu'elle a pris l'initiative de l'annulation.
- (2) **Précision** : A l'issue du voyage, un bilan pédagogique et financier sera établi. Si celui-ci présente un excédent supérieur à 8 euros, son remboursement sera effectué 3 mois après la présentation du bilan au Conseil d'Administration. Si l'excédent est inférieur ou égal à 8 euros, le remboursement sera effectué si famille en fait la demande expresse auprès du service de gestion.

 (Partie réservé au professeur)

Engagement de la famille. Inscription à un voyage facultatif. Accusé de réception

Mme - M.

Je soussigné(e), Professeur organisateur du voyage facultatif organisé par le Collège de la Dhuis à destination de Télgruc sur mer (Postolonec), confirme - infirme (1) l'inscription de votre enfant, élève en classe de

(1) Motif de la non inscription :

Date et signature du Professeur organisateur